

Chaudière automatique au bois déchiqueté : dispositifs d'aides

		Particulier	Professionnel	Collectivité
Definergie : ADEME + Conseil Régional de Basse-Normandie	Chaudière	---	35 % de l'installation (hors génie civil) dans la limite de 1 750 €/TEP* substituée annuellement	35 % de l'installation (hors génie civil) dans la limite de 1 750 €/TEP* substituée annuellement
	Réseau de chaleur		35% de l'installation du réseau dans la limite de 750 €/TEP* substituée annuellement	35% de l'installation du réseau dans la limite de 750 €/TEP* substituée annuellement
Conseil Général du Calvados	Chaudière	- P< 50 KW : 120€/KW installé - 50KW<P<200 KW : forfait de 4 250 € + 35 €/KW installé	- 120€/KW les 50 premiers KW - 50KW<P<200 KW : forfait de 4 250 € + 35 €/KW installé	- 120€/KW les 50 premiers KW - 50KW<P<200 KW : forfait de 4 250 € +35 €/KW installé
	Réseau de chaleur	8 €/ml plafonné à 200 ml par bâtiment desservi	8 €/ml plafonné à 200 ml par bâtiment desservi	8 €/ml plafonné à 200 ml par bâtiment desservi
Conseil Général de l'Orne	Chaudière	P<60KW : 2 000 € (forfait) P>60 KW : 2 500 € (forfait)	- 60 €/KW les 200 premiers KW - 45 € les 300 KW suivants - 30 € les KW au-delà de 500 KW	- 60 €/KW les 200 premiers KW - 45 € les 300 KW suivants - 30 € les KW au-delà de 500 KW
	Réseau de chaleur	30 % du montant HT des travaux plafonné à 30 €/ml, dans la limite de 100 ml de réseau.	30 % du montant HT des travaux plafonné à 45€/ml	30 % du montant HT des travaux plafonné à 45 €/ml
Conseil Général de la Manche	Chaudière	---	---	---
	Réseau de chaleur			
Autres		ANAH : sous conditions de revenus Certificat d'économie d'énergie	Certificat d'économie d'énergie	- DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - FEADER - ...
	Chaudière	Crédit d'impôt : taux de 36 % dans le cas du remplacement d'un appareil de chauffage au bois, sinon, taux de 22 %. Taux applicable uniquement sur les équipements.		
	Réseau de chaleur	Crédit d'impôt : taux de 22 % applicable sur les équipements		

* Tonne Equivalent Pétrole

Vous souhaitez une information complémentaire, connaître les modalités de dépôts des dossiers de subventions...Contactez la Fédération des cuma de Basse-Normandie.

Votre contact

François-Xavier BABIN
 Animateur/Conseiller Bois-Energie
 Fédération des cuma de Basse-Normandie
 109 rue d'Argentan, 61001 Alençon
francois-xavier.babin@cuma.fr
 02 33 80 82 95